

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

N° 2026-00020

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal **le mardi 9 juin 2026, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin de régulariser la marge de recul arrière d'un bâtiment principal existant à 19,45 mètres.

La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage no 2016-532 en vigueur, à l'article 4.3.2, grille h) dans la zone RV-2, la marge de recul arrière minimale exigée pour un bâtiment principal est de 20 mètres.

Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 5 722 669 du cadastre du Québec, sise au 303, chemin Mont-Shefford, dans la zone RV-2.

Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 9 juin 2026, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, le 15 Mai 2026.

(Signé)

James L. Lacroix
Directeur général
et greffier-trésorier